



Le parc des fées

Conditions Générales de vente

Hôtel Restaurant Le Parc des Fées***

Les conditions générales de vente et les conditions particulières forment un ensemble qui fait partie intégrante du contrat de vente et dont l'acceptation globale est obligatoire avant la conclusion de toute vente. La demande de réservation entraîne l'adhésion aux présentes conditions de vente et l'acceptation complète et sans réserve de leurs dispositions.

1 - Conditions générales de vente (CGV)

1-1 – Application

Les présentes CGV s'appliquent aux opérations de ventes conclues directement par l'hôtel Le Parc des Fées avec ses clients particuliers. Dans certains cas, ces CGV peuvent également s'appliquer sur des contrats négociés avec des clients entreprises.

1-2 - Capacité

Tout client effectuant sa réservation directement auprès de l'hôtel Le Parc des Fées reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous curatelle ou sous tutelle.

1-3 – Prix

Les prix sont indiqués en Euros. La TVA est toujours comprise. Les prix indiqués ne comprennent que les prestations strictement mentionnées dans la réservation. Au prix mentionné dans la réservation seront ajoutées, lors de la facturation, les prestations complémentaires fournies par l'hôtelier lors du séjour et la taxe de séjour (1.00 € par personne). Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation. L'hôtelier est libre de faire varier ses prix à tout moment. Aussi, le prix affiché lors d'une visite sur le site www.parcdesfees.com n'est valable que pour les commandes prises pendant la durée de son affichage. Seul le prix indiqué dans la confirmation de réservation est contractuel.

1-4 - Modalités de paiement

Le règlement de l'ensemble des prestations se fait, lors du séjour, directement auprès de l'hôtelier.

1-5 – Force majeure

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit l'hôtelier d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat.

Il en est notamment ainsi en cas de grève, insurrection, émeute, prohibitions édictées par les autorités gouvernementales ou publiques.

Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

Les clients supporteront notamment seuls les frais supplémentaires qui pourraient être engagés pour permettre la poursuite du voyage, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure.

1-6 – Réclamations

Toute réclamation doit être formulée auprès de l'hôtelier dans un délai de 30 jours à compter de la date de séjour.

1-7 – Responsabilité

La sécurité des biens et des personnes au sein des établissements relève de la seule responsabilité de l'hôtelier.

Il appartient à l'Hôtelier de prendre toutes garanties et toutes assurances nécessaires à l'accueil du public dans son Etablissement et à l'exercice de son activité.

1-8 – Informatique et Libertés

En application de la loi L.78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les informations à caractère nominatif communiquées au module de Réservations du Parc des Fées font l'objet d'un traitement informatisé, sauf opposition expresse de sa part.

Ce traitement informatisé a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression auprès de ce module.

Les informations qui vous sont demandées lors de la réservation sont indispensables pour le bon traitement de votre demande. Ces informations ont pour seuls destinataires l'hôtelier concerné par la demande de réservation.

Conformément à la législation en vigueur, les contrats électroniques font l'objet d'un archivage électronique d'une durée de 10 ans pour tout contrat d'un montant supérieur à 120 €.

Le client dispose d'un droit d'accès à ces données auprès du module de réservation RESERVIT.

1-9 – Droit applicable

Tout différend, toute réclamation ou tous litiges relatifs aux modalités de réservation d'un séjour ou d'une chambre d'hôtel sont soumis au droit français.

1-10 – Droit de rétractation

En accord avec l'article L. 121-21-8 « *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;* »

2 -Conditions particulières

A défaut de conditions de réservation et d'annulation spécifiques à certains forfaits (communiquées au client lors de la réservation), les conditions particulières suivantes sont appliquées. En effectuant une réservation dans cet hôtel, vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions de réservation, d'annulation et de non-présentation de l'hôtel, ainsi que toutes les conditions supplémentaires dudit hôtel pouvant s'appliquer à votre réservation ou pendant votre séjour, y compris pour les services rendus et/ou les produits proposés par l'hôtel.

2-1 – Conditions de réservation

Afin de garantir sa réservation, il est demandé au client de communiquer son numéro de carte bancaire, la transmission se faisant par mode sécurisé.

La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de la confirmation adressée au client par le module de réservation ou par l'hôtelier.

L'intégralité du paiement du séjour s'effectue directement auprès de l'hôtelier.

Pour certains séjours, l'hôtelier demande le versement de 30.00 % du montant du devis à titre d'arrhes afin de garantir la réservation.

Ces arrhes sont à verser dans un délai communiqué lors de la demande de réservation.

Les arrhes seront directement versées à l'hôtelier.

Deux modes de versement des arrhes sont possibles :

- soit par chèque à l'ordre de l'hôtel et adressé directement à l'hôtel
- soit par carte bancaire.

Dans ce cas, la réservation ne devient ferme et définitive qu'à réception des arrhes par l'hôtelier, dans les délais impartis.

Le paiement du solde du séjour s'effectuera sur place auprès de l'hôtelier.

Il est demandé au client de prévoir une arrivée à l'hôtel avant 21h30 et de prévenir l'hôtelier en cas d'arrivée tardive.

2-2 – Modification d'une réservation

Toute demande de modification d'une réservation doit être formulée auprès de l'hôtelier par téléphone 04.73.81.01.77 ou par mail à info@parcdesfees.com.

La modification de réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de la confirmation par l'hôtel Le Parc des Fées.

Les demandes de modifications peuvent entraîner, le cas échéant, l'application des conditions d'annulation.

En cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, l'hôtel se réserve le droit d'héberger les clients dans un hôtel proche de catégorie équivalente, sans aucune modification tarifaire.

2-3 – Conditions d'annulation

Annulation de la part du client :

En cas de garantie par carte bancaire, le délai d'annulation sans frais est de 2 jours à compter de 14h00 avant la date d'arrivée (48 heures).

- En cas d'annulation à moins de 2 jours, le montant de la première nuitée sera débité.
- En cas de garantie par arrhes, quel que soit le délai d'annulation, les arrhes ne sont pas remboursables.

Pour annuler une réservation, le client est invité à contacter l'hôtel au 04.73.81.01.77.

L'annulation de réservation est effective à réception d'un e-mail ou courrier confirmant celle-ci.

La date de réception de la demande d'annulation (par mail, courrier, téléphone, télécopie) sera la date retenue pour l'annulation.

Annulation de la part de l'hôtelier :

En accord avec l'article L.131-1 du code de la consommation, en cas d'annulation de la réservation garantie par versement d'arrhes par l'hôtelier, ce dernier s'engage à rembourser le double du montant des arrhes versés.

2-4 – Non présentation

- En cas de non-présentation du client à l'hôtel et en l'absence d'annulation, le montant total de la réservation sera prélevé.

Aucun remboursement ou dédommagement ne sera effectué en cas :

- De prestation commandée et non consommée
- De départ anticipé de l'hôtel pour cause de force majeure, mineure, ou de convenance personnelle.

2-5 – Départ anticipé

Nous tenons à vous informer qu'en cas de départ anticipé en cours de séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée au règlement total de la ou des prestations réservées.

2-5 – Responsabilité

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française et à la compétence des Tribunaux de Clermont Ferrand.

Hôtel Restaurant Spa

Le Parc des Fées***

107 Quai Maréchal Fayolle

63150 La Bourboule

Tel : 04 73 81 01 77

Fax : 04 73 81 30 49

Email : info@parcdesfees.com

Web : www.parcdesfees.com

Raison sociale de la société exploitante : SARL LE PARC DES FEES

Capital social : 154450 €

Numéro individuel d'identification de TVA : FR 33 443 287 338

Numéro de Siret : 443 287 338 00013